

Règlement du jeu « St Jean, compost'elle ? »

Matinée « Nettoie ta planète » — samedi 19 septembre 2026, de 10h à 12h

Article 1 : Collectivité organisatrice

La commune de Saint-Jean-de-Moirans organise ce jeu gratuit de géocaching « St Jean, compost'elle ? » dans le cadre de la matinée de nettoyage de la commune.

Article 2 : Participants

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, et mineure accompagnée d'un adulte, résidant à Saint-Jean-de-Moirans. L'inscription préalable est conseillée. Chaque participant se rend à **10h au point de départ de son quartier**, tel qu'indiqué ci-dessous :

- quartiers Mirabelle / Centre / le Billoud /la Colombinière / Les Eymins : devant le Sacré Coeur
- quartiers Cordeliers / Larchat : au croisement du chemin de l'Archat et de l'avenue Jean-Baptiste Achard
- quartiers Nugues/ Delard/ Pré Novel / Les Vignes / La Commanderie / Le Roulet : au croisement du chemin du moulin et du chemin des nugues
- quartiers Le Gay : au croisement de l'impasse du parador et de la RD 120
- quartiers Monteuil/ Trincon/ Manche : à l'angle du chemin de monteuil et de la route de st jean
- quartiers Paviot / Croix rousse / Le Saix / La Patinière : au croisement du chemin de la mirabelle et de la rue Jean-Baptiste Garçin

Pendant toute la durée du jeu, les enfants restent sous la responsabilité de l'adulte accompagnateur.

Article 3 : Déroulement du jeu

Chaque participant doit être muni d'un équipement adéquat : chasuble ou vêtement fluo, gants, chaussures fermées et, selon la météo, casquette ou poncho de pluie. La commune met à disposition des gants, des sacs poubelles, des pinces à déchets et une grille de bingo par équipe.

Dans chaque quartier, un ou plusieurs bénévoles, désignés « maîtres du jeu », assurent l'animation. Les personnes présentes au lieu de rendez-vous à 10h constituent l'équipe du quartier.

Le jeu comporte trois volets, menés en même temps :

- Deviner le déchet « mystère » du quartier, à partir de l'énigme lue par le maître du jeu au départ ;
- **Nettoyer les chemins parcourus**, en cochant notamment (et pas exclusivement) la grille de bingo des déchets ;
- Localiser la cachette du déchet mystère grâce à trois indices, du plus difficile au plus direct.

Les indices de la cachette se méritent : ils sont débloqués par la collecte, selon les paliers suivants :

- Indice n°1 (version adulte, la plus difficile) : dès 10 déchets ramassés ;
- Indice n°2 : dès une ligne (horizontale, verticale ou diagonale) de la grille de bingo complétée ;
- Indice n°3 (quasi direct) : dès un sac plein ou la grille de bingo entièrement complétée.

À 11h15 au plus tard, le maître du jeu délivre les indices restants, afin que chaque équipe puisse terminer le parcours dans les temps. **Le retour à la mairie doit être effectué pour 11h45.**

Horaires : 10h00 accueil et consignes de sécurité en chaque point d'accueil ; 10h10 lancement du jeu ; 11h30 fin de la collecte et retour vers la mairie ; 11h45 pesée des déchets et quiz final ; 12h00 résultats du quiz, remise des lots et pot de remerciement offert par la mairie.

Le quiz de 10 questions sur l'environnement est organisé afin de départager les équipes ayant trouvé leur déchet mystère.

Une estimation de la pesée des déchets est proposée par chaque équipe. En cas d'égalité au quiz, l'équipe ayant approché (en sous-estimant ou sur-estimant) le poids des déchets collectés sera désignée vainqueur.

Article 4 : Défis, pesée et dotations

Chaque participant se verra remettre un lot de participation.

Chaque membre* de l'équipe gagnante se verra remettre un lot en lien avec l'environnement.

L'équipe gagnante sera déterminée de la manière suivante, à l'issue du parcours :

- avoir trouvé son déchet mystère
- avoir rempli sa grille de bingo
- avoir répondu correctement à un maximum de questions du quiz.

Pour départager les équipes ex-aequo, une estimation du poids des déchets collectés sera faite par chaque équipe, l'équipe la plus proche parmi les équipes ex-aequo selon les 3 critères précédents sera désignée vainqueur.

Un suivi annuel du poids collecté sera réalisé, l'objectif étant, d'année en année, d'avoir un village plus propre.

Le poids collecté n'est pas un score : aucun lot n'est attribué au poids, afin d'éviter tout comportement à risque (ramassage d'objets lourds ou dangereux) ou déloyal (apport de déchets domestiques). Tout apport de déchets extérieurs au parcours entraîne l'exclusion des défis.

** dans la mesure du possible et sous réserve du nombre de participants par rapport aux lots disponibles*

Article 5 : Droit à l'image

Des photographies pourront être prises pendant la matinée à des fins de communication municipale (bulletin, site internet, réseaux sociaux de la commune). Les participants ne souhaitant pas apparaître le signalent au maître du jeu en début de matinée. Pour les mineurs, l'accord de l'adulte accompagnateur est requis. Les images ne seront ni cédées à des tiers ni utilisées à des fins commerciales.

Article 6 : Responsabilité

La commune de Saint-Jean-de-Moirans ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou d'une nécessité justifiée, elle était amenée à annuler avec ou sans préavis le présent jeu, à le suspendre, l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions. La participation au géocaching implique des participants une attitude loyale vis-à-vis de la commune et des autres participants. En cas de manquement, la commune de Saint-Jean-de-Moirans se réserve le droit d'invalidiser les participations au jeu ou l'attribution des récompenses s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, ou que le comportement d'un des participants trouble le bon déroulement de la matinée. Dans ce cas, le participant sera déchu de tout droit à obtenir sa récompense. La commune de Saint-Jean-de-Moirans ne saurait être tenue responsable d'une quelconque réclamation concernant la récompense, et ce à quelque titre que ce soit.

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation au géocaching « St Jean, compost'elle ? » implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Règlement de sécurité

- Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte accompagnateur ; les mineurs ne doivent jamais être seuls ;
- Ne pas ramasser : déchets lourds, encombrants, coupants, verre brisé, seringues, déchets sanitaires, cadavres d'animaux, dépôts sauvages. Les signaler au maître du jeu, qui transmettra aux services techniques ;
- Les zones et secteurs difficiles d'accès ne doivent pas être explorés ;
- Vigilance particulière aux abords des routes : marcher sur les trottoirs ou accotements, traverser aux passages protégés ;
- Vigilance quant aux insectes (guêpes, frelons), notamment aux abords des haies, buissons et zones fleuries ;
- Port des gants obligatoire pour tout ramassage ; lavage des mains avant le pot ;
- Les consignes données par le maître du jeu sont à respecter. Chaque maître du jeu dispose d'un téléphone (urgences : 15 / 17 / 18 / 112).